



WARCQ

## ARRÊTÉ N ° 26 - 2022

### Autorisation d'occupation du domaine public 4 Rue du Rivage - implantation d'un échafaudage

Le Maire de WARCQ,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande d'autorisation du 18 janvier 2022 formulée par Monsieur Pascal CLAUDE, agissant à son compte en qualité d'artisan couvreur, concernant l'implantation d'un échafaudage sur la chaussée de la rue du Rivage, au droit du n° 4, afin de procéder à la réfection de la toiture de l'habitation de Monsieur DARDENNE Joël,*

### ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Pascal CLAUDE est autorisé, pour les besoins des travaux, à implanter un échafaudage sur le domaine public, sur la façade de l'immeuble sis 4 Rue du Rivage à compter du lundi 24 janvier 2022 à 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Cette autorisation est consentie à titre gratuit. Monsieur Claude PASCAL se chargera de la signalisation du chantier et de la remise en état de la chaussée, si dégradation constatée.

Article 3 : Madame le Maire de Warcq, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Monsieur l'agent de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Warcq, le 21 janvier 2022.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

MAIRIE DE 08000 WARCQ

Téléphone : 03 24 56 01 62 - Télécopie : 03 24 56 27 76  
warcq@wanadoo.fr - adresse de notre site : www.mairie-warcq.com